Zeitschrift: Shab.ch : schweizerisches Handelsamtsblatt = Fosc.ch : feuille officielle

suisse du commerce = Fusc.ch : foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 138 (2020)

Heft: 174

Anhang: Meldungsanhänge : auf den nachfolgenden Seiten werden alle

Meldungen mit unstrukturierten Anhängen aufgeführt

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

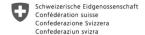
Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Meldungsanhänge

Auf den nachfolgenden Seiten werden alle Meldungen mit unstrukturierten Anhängen aufgeführt.

Einladung zur ordentlichen Generalversammlung Centre Touristique Gruyères-Moléson-Vudalla S.A.



Rubrique: Communications d'entreprises Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale Date de publication: SHAB 08.09.2020 Numéro de publication: UP04-0000002402

Entité de publication

Etude De Notaires Kaelin & Associés, Avenue de la Gare 4, 1630 Bulle

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Centre Touristique Gruyères-Moléson-Vudalla S.A.

Centre Touristique Gruyères-Moléson-Vudalla S.A. CHE-107.770.329 Place de l'Aigle 6 1663 Moléson-sur-Gruyères

Indications concernant l'assemblée générale:

02.10.2020, 17:00 heures, Restaurant de la Pierre à Catillon, à Moléson-sur-Gruyères

Texte d'invitation/ordre du jour:

Centre touristique Gruyères-Moléson-Vudalla S.A. avec siège à Gruyères Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 57ème exercice vendredi 2 octobre 2020 à 17h00 au Restaurant de La Pierre à Catillon, à Moléson-sur-Gruyères

Les comptes et le rapport de gestion d'exercice, ainsi que le projet des statuts modifiés sont à la disposition des actionnaires au siège de la société, à Moléson-sur-Gruyères. Tractanda statutaires

Modifications statutaires (annulation des actions au porteur suite à la nouvelle législation)

Divers

En application de la nouvelle législation et de l'obligation de transformer les actions au porteur en actions nominatives, nous prions les actionnaires de se présenter au siège de la société ou à l'assemblée munis de leurs actions au porteur en vue de leur conversion en actions nominatives.

Le conseil d'administration

TEXTE DE L'ANNONCE

Centre touristique Gruyères-Moléson-Vudalla S.A. avec siège à Gruyères

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 57ème exercice vendredi 2 octobre 2020 à 17h00

au Restaurant de La Pierre à Catillon, à Moléson-sur-Gruyères

Les comptes et le rapport de gestion d'exercice, ainsi que le projet des statuts modifiés sont à la disposition des actionnaires au siège de la société, à Moléson-sur-Gruyères.

Tractanda statutaires Modifications statutaires (annulation des actions au porteur suite à la nouvelle législation) Divers

En application de la nouvelle législation et de l'obligation de transformer les actions au porteur en actions nominatives, nous prions les actionnaires de se présenter au siège de la société ou à l'assemblée munis de leurs actions au porteur en vue de leur conversion en actions nominatives.

Le conseil d'administration